



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 30 novembre 2018 — N° 4

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Pierre-De Saurel.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter Mme Claudette Lahaye Lebeuf, lauréate du prix Hommage aînés.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Borgia, créatrice du programme Les petits cœurs rieurs.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Groupe d’action pour la prévention de la transmission du VIH et l’éradication du sida.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l’organisme Le Rappel Groupe d’entraide de personnes atteintes d’une maladie mentale.

30 novembre 2018

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de saluer la contribution de quatre citoyens de la circonscription de Jean-Lesage à la protection de l'environnement.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Club d'astronomie Véga de Cap-Rouge.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre de femmes L'Étincelle.

M. Dubé (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Grizalda Davidian.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Parrainage civique Champlain.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Les Ententes sur la prestation des services policiers pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 des communautés suivantes :

Abitibiwinni	(Dépôt n° 75-20181130)
Essipit	(Dépôt n° 76-20181130)
Kitigan Zibi (versions française et anglaise)	(Dépôt n° 77-20181130)
Odanak et Wôlinak	(Dépôt n° 78-20181130)
Opitciwan	(Dépôt n° 79-20181130)
Pessamit	(Dépôt n° 80-20181130)
Timiskaming (versions française et anglaise)	(Dépôt n° 81-20181130)
Wemotaci	(Dépôt n° 82-20181130)
Wendake	(Dépôt n° 83-20181130)

Les Ententes sur la prestation des services policiers pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 des communautés suivantes :

Listuguj (versions française et anglaise)	(Dépôt n° 84-20181130)
Manawan	(Dépôt n° 85-20181130)

30 novembre 2018

Les Ententes sur la prestation des services policiers pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 des communautés suivantes :

Gesgapegiag (versions française et anglaise) (Dépôt n° 86-20181130)

Kebaowek (versions française et anglaise) (Dépôt n° 87-20181130)

Lac Simon (Dépôt n° 88-20181130)

Pakua Shipi (versions française et anglaise) (Dépôt n° 89-20181130)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020; (Dépôt n° 90-20181130)

L'Entente intérimaire sur la prestation des services policiers dans le Village Naskapi de Kawawachikamach, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 (versions française et anglaise); (Dépôt n° 91-20181130)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'École nationale de police du Québec; (Dépôt n° 92-20181130)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'École nationale des pompiers du Québec. (Dépôt n° 93-20181130)

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels de gestion 2017-2018 des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Dépôt n° 94-20181130)

Nord-de-l'Île-de-Montréal (Dépôt n° 95-20181130)

30 novembre 2018

Les rapports annuels 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration des services des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	(Dépôt n° 96-20181130)
Nord-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 97-20181130)
Capitale-Nationale	(Dépôt n° 98-20181130)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	(Dépôt n° 99-20181130)

Les rapports annuels de gestion 2017-2018 des centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Laval	(Dépôt n° 100-20181130)
Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 101-20181130)
Gaspésie	(Dépôt n° 102-20181130)

Les rapports annuels 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration des services des centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Laval	(Dépôt n° 103-20181130)
Chaudière-Appalaches	(Dépôt n° 104-20181130)
Gaspésie	(Dépôt n° 105-20181130)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Institut national de santé publique du Québec;

(Dépôt n° 106-20181130)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

(Dépôt n° 107-20181130)

30 novembre 2018

Le rapport annuel d'activités de la Commission sur les soins de fin de vie, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 mars 2018.

(Dépôt n° 108-20181130)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Les rapports annuels de gestion 2017-2018 des Fonds de recherche du Québec suivants :

Nature et technologies

(Dépôt n° 109-20181130)

Santé

(Dépôt n° 110-20181130)

Société et culture

(Dépôt n° 111-20181130)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Tribunal administratif du Québec;

(Dépôt n° 112-20181130)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission des services juridiques.

(Dépôt n° 113-20181130)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 de l'Autorité des marchés financiers;

(Dépôt n° 114-20181130)

Le rapport annuel 2017-2018 du Tribunal administratif des marchés financiers.

(Dépôt n° 115-20181130)

30 novembre 2018

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission des transports du Québec.

(Dépôt n° 116-20181130)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019 – Novembre 2018.

(Dépôt n° 117-20181130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Girard, ministre des Finances, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce avec vigueur la décision de la Cour suprême du Canada autorisant le gouvernement fédéral à mettre en place une agence pancanadienne des valeurs mobilières;

QU'elle réitère l'importance que les compétences du Québec en matière de valeurs mobilières soient pleinement respectées et qu'elle exige du gouvernement fédéral la mise en place de garanties nécessaires à cette fin;

30 novembre 2018

QU'elle demande au gouvernement du Québec de ne pas adhérer au régime fédéral et de maintenir l'Autorité des marchés financiers comme gardien de la réglementation en valeurs mobilières au Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dorion (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée de Glengarry–Prescott–Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de langue française, dont le projet d'Université de l'Ontario français;

QU'elle dénonce cette nouvelle atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada;

QU'elle constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante;

QU'à l'occasion de la journée de mobilisation du 1^{er} décembre, le drapeau franco-ontarien soit hissé sur l'une des tours de l'Assemblée nationale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

30 novembre 2018

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 2 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de considérer les enfants bénéficiant d'une pension alimentaire comme étant leurs bénéficiaires exclusifs et qu'en conséquence, il agisse avec diligence et équité afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que l'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel), Mme Hivon (Joliette), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

30 novembre 2018

QUE l'Assemblée nationale dénonce les dispositions introduites dans le projet de loi C-86 qui offrent une protection inférieure à ce que prévoit la législation québécoise en matière de crédit à la consommation et qui créeront de la confusion quant aux règles applicables en la matière et à la distribution de certains contrats d'assurance;

QU'elle demande au gouvernement fédéral que les dispositions de C-86 qui touchent ces deux secteurs ne s'appliquent pas là où des normes québécoises poursuivant les mêmes fins sont déjà prévues;

QU'elle réaffirme que la protection des consommateurs est une responsabilité qui relève pleinement du Québec comme la Cour suprême du Canada l'a reconnue dans l'arrêt BMO-Marcotte;

QU'enfin, que l'Assemblée nationale réitère au gouvernement fédéral que toute démarche qu'il entreprend doit être respectueuse de ses compétences constitutionnelles en matière de propriété et de droits civils et des décisions prises par le Québec dans l'intérêt des consommateurs québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à la formation des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance.

30 novembre 2018

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

À 11 h 23, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

M. Proulx, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant l'intervention du premier vice-président de l'Assemblée lors du débat sur le discours d'ouverture à la séance du 29 novembre 2018.

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président, prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 novembre 2018, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, cheffe du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) et M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 novembre 2018

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son intention d'abaisser les cibles d'immigration au cours des prochaines années.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme David (Marguerite-Bourgeoys) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui abandonne complètement les plus vulnérables de notre société et ignore complètement les besoins en services sociaux des citoyens et organismes communautaires, et ce, en situation de surplus budgétaires importants.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme David (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 novembre 2018

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 décembre 2018, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 novembre 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Girard, ministre des Finances, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 1)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(ChAMPLAIN)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fournier (PQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

30 novembre 2018

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dorion (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 2)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(ChAMPLAIN)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fournier (PQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

30 novembre 2018

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Hivon (Joliette) :

(Vote n° 3)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fournier (PQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)